

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 10 octobre 2016**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE SEIZE, le DIX du mois d'octobre e à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 3 octobre 2016.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, DROUIN, MULLER(à partir du point 6), MATELIC, WATRIN, CORRADI, BOLTZ, CANTELE, HALTER, PELIZZARI, FAVIER et HENRY.

Membre ayant donné procuration : néant

Absent excusé : M. MULLER (du point 1.1 au point 5.1 inclus)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER, et Mme LIEBGOTT,

**Le Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il sollicite l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

**5.1 – Aménagement des entrées de village de la Commune de Moyeuvre-Petite – Attribution d'un fonds de concours.**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, accepte que le point 5.1 soit ajouté à l'ordre du jour.

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016**

**Le Président** demande au Bureau Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016, et le cas échéant s'il y a des remarques.

**Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 12 septembre 2016.**

**1. LOGEMENT**

**1.1 DB 2016-78- Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre de l'opération ravalement de façades, à un particulier et pour un montant total de 915,00 €,
- Et DECIDE de procéder à son versement

**1.2 DB 2016-79 – Programme d'Intérêt Général (PIG) - Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG), à divers particuliers et pour un montant total de 4.072,79 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement,

**1.3 DB 2016-80 – Campagne d'isolation thermique - Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de la campagne d'isolation thermique, à divers particuliers et pour un montant total de 3.960,00 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement,

#### **1.4 DB 2016-81 – Aide au surcoût foncier – Demande présentée par MOSELIS pour l'opération de construction en « VEFA » de 21 logements - Rue de la Gare – AMNEVILLE**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 63.000,00 euros à la société MOSELIS pour l'opération de construction neuve de 21 logements VEFA à Amnéville (16 PLUS et 5 PLAI), rue de la gare, dans le cadre du dispositif d'aide au surcoût foncier pour les opérations de réalisation de logements à vocation sociale,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet entre la CCPOM et MOSELIS afin de formaliser les modalités de versement de cette subvention.

### **2. DECHETS MENAGERS**

#### **2.1 – DB 2016-82 – Prolongation du Fil Bleu – Marché de travaux pour la construction d'une passerelle à Vitry-sur-Orne - Attribution**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir l'offre présentée par le groupement NGE-BARBOT FAYAT pour un montant de 423.964,33 €HT, soit 508.757,20 € TTC, pour la réalisation d'une passerelle à VIRY-SUR-ORNE afin d'assurer la continuité du tracé du « fil bleu »,
- Et AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et les pièces y afférentes.

### **3. PETITE ENFANCE**

#### **3.1 DB2016-83 - Relais Parents/Assistants Maternels (RPAM) – Demande de renouvellement de l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales – Validation du projet pluriannuel de fonctionnement.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de valider le projet de fonctionnement du Relais Parents Assistants Maternels de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle pour la période contractuelle allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020.

### **4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **4.1 DB2016-84 - Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d'Entreprises – Location de la cellule n°1 à la société GRUAU LORRAINE**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de louer le local n°1 de l'Hôtel des Entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « CHAMPELLE » à Sainte Marie-Aux-Chênes à la société GRUAU LORRAINE, dont le siège social est situé à SAINTE MARIE AUX CHENES (57 255), Z.I. rue de Champelle,
- FIXE le montant du loyer à 5,04 € HT le m<sup>2</sup> soit un abaissement de 0,135 € HT le m<sup>2</sup> par rapport à l'estimation de la Brigade Régionale Foncière (France Dopmaines) en date du 20 juin 2016, compte tenu de l'engagement pris par la société «GRUAU LORRAINE » de procéder à la création de plusieurs emplois,
- FORMALISE cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- DECIDE que le montant sera révisé chaque année en fonction de la variation de l'Indice national de référence des loyers publié par l'INSEE,
- et AUTORISE le Président à signer le bail et la convention sous seing privé à passer à cet effet avec la société GRUAU LORRAINE ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

## 5. POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

### 5.1 DB2016-85 - Aménagement des entrées de village de la Commune de Moyeuve-Petite – Attribution d'un fonds de concours

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer à la commune de Moyeuve-Petite un fonds de concours de 100.000,00 € pour la réalisation des travaux d'aménagement de ses entrées de village (Côté Moyeuve-Grande et côté Pérotin)

## 6. INFORMATIONS ET COMMUNICATION

- Tableau de bord d'activités au 30/09/2016
- Tableau de bord financier au 30/09/2016
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/08/2016
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/09/2016
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 30/09/2016
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/09/2016
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/09/2016
  
- Autres communications

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h25.

Affiché le 17/10/2016  
Rombas, le 17 octobre 2016



  
Lionel FOURNIER